



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 AVRIL 2019 -

DELIBERATION

Numéro 19 - 02 - 011

Délibération n°7 : La provision pour les travaux d'entretiens dans les bâtiments.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni le 23 avril 2019 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 6 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE - Colette FERRAND – Pascale OFFREY - Fabienne PERRIN – Clotilde ROBIN.


Messieurs Jean-Claude CHARVIN - Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Paul PONCET – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

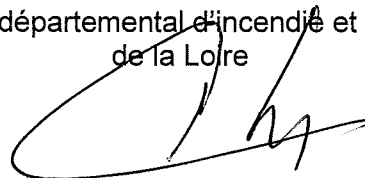
Mesdames Nadia SEMACHE (pouvoir donné à Joseph FERRARA) – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Colette FERRAND) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Claude LIOGIER) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY) - Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Jean Pierre ROCHETTE (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	 20 (dont 6 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER